

ARRETE MUNICIPAL N° 6 -2021

**DÉPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOËL par BOUYGUES ENERGIES
CHANTIER MOBILE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DE TULETTE
Le VENDREDI 15 JANVIER 2021 toute la journée**

La Maire de la Commune de TULETTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le marché à procédure adaptée relatif à la pose et à la dépose des illuminations de Noël passé en date du 06/06/2016,

Vu la dépose en traversée de chaussée des illuminations de Noël devant être effectuée par l'Entreprise BOUYGUES ENERGIES de Pierrelatte sur la commune de Tulette,

Considérant qu'il convient à cette occasion de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique, des intervenants au chantier mobile et aux usagers de la route,

ARRETE

Article 1 : En raison de la dépose des illuminations de Noël sur la commune de Tulette par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES de Pierrelatte et de la tenue du chantier mobile : la circulation des véhicules de tout type est susceptible d'être ralentie et pourra se faire sur chaussée rétrécie, le **vendredi 15 janvier 2021** sur l'ensemble de la commune de Tulette, pour permettre la dépose des illuminations en toute sécurité pour les intervenants et les usagers de la route.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place par l'Entreprise BOUYGUES ENERGIES. La dépose des illuminations sera faite conformément au cahier des charges du marché à procédure adaptée passer avec la commune de Tulette.

Article 3 : La Maire de la commune de TULETTE et le commandant de communauté de brigade de gendarmeries de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application et de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :

- Le pétitionnaire, BOUYGUES ENERGIES,
- La gendarmerie de St Paul 3 Châteaux,
- Le centre de secours communal (pompiers),
- Le centre technique communal.

Fait à Tulette,
Le 14 janvier 2021

La Maire,
Sylvie MOLINIÉ

